

NOVEM FONTES (NEUF FONTAINES) :

LE BULLETIN NEUFFONTAIN

Bulletin électronique d'information communale

rédigé par et pour les Neuffontains,

édité par [Roger Ripert](#) *

* Ancien correspondant de presse de *L'Yonne républicaine* pour le canton de Corbigny
Dr de publication des éditions Oniros

*

AOÛT 2010

-

**Réunion de la Communauté de Communes du canton de Tannay
Tannay, salle de réunion de la Mairie, le 29 juillet 2010, à 20 heures**

Compte rendu par Jean-Pierre Derlon

La Commune de Neuffontaines était représentée par Monsieur le Maire : Philippe Connant et par Monsieur Jean-Pierre Derlon, Premier adjoint au Maire.

La réunion était présidée par Monsieur Nolot, le Président de la Communauté de Commune en exercice.

Ordre du jour

Gestion des déchets ménagers

Travaux de voiries

Assainissement

Questions diverses

Gestion des déchets ménagers

La réduction du volume des déchets ménagers est une préoccupation constante de la

Communauté de Communes qui s'inscrit dans les objectifs du «Grenelle 2» de l'Environnement, qui prévoient notamment une baisse annuelle de 7% des Ordures ménagères résiduelles pendant les cinq années à venir. Objectifs, jugés très ambitieux par les responsables, qui supposeraient un changement profond des pratiques de la population. Dans le même temps, le volume des déchets destinés à l'incinération doit baisser de 15% par an.

Au niveau de la Communauté de Communes, le poids des Ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées, par habitant, (tout venant hors déchets bio, verre, métal, plastiques et papiers) est passé de 231 kg en 2007 à 181 kg en 2009 (une baisse de 21,6% en deux ans).

En 2009, le coût de traitement d'une tonne de déchets «bio» est de 50,50 Euros, d'une tonne de déchets verts est de 31,50 Euros, et d'une tonne de déchets «Tout venant» est de 112,50 Euros.

Une stagiaire est employée par la Communauté pour effectuer des contrôles dans les sacs poubelles des particuliers et vérifier le respect du tri. De nombreuses négligences sont constatées. Les incivilités sont renforcées au niveau des bacs communs de dépôts. En effet, dans ces bacs, il est impossible d'identifier l'origine des ordures déposées et d'interpeller les responsables. *

A moyen terme, l'obtention des subventions régionales pour soutenir la Gestion des déchets sera conditionnée au respect des normes de tri. Par ailleurs des pénalités seront appliquées pour les communes qui ne respecteront pas ces normes.

La filière «Gestion des déchets» de la Communauté dégage un excédent de 50 000 euros en 2009. Il n'est pas prévu, «à court terme», de baisser la Taxe «ordures ménagères» payée par les habitants. Cela sera envisagé si les bonnes pratiques se confirment. Une partie de cette somme sera utilisée pour moderniser le ramassage des ordures en finançant l'utilisation de sacs translucides (remis gratuitement aux habitants). Ces sacs permettent de voir, extérieurement, la nature des déchets contenus.

Le ramassage des encombrants pour la Commune de Neuffontaines est programmé pour le 26 août 2010.

* Le problème existe dans les bacs de la commune de Neuffontaines : présence de carton et de verre, mais aussi dépôt sauvage de sacs au pied des conteneurs du Mont Sabot.

Travaux de voiries

La réfection de deux tronçons de route intercommunale est programmée. Il a été proposé d'effectuer des travaux complémentaires au programme en cours d'exécution. Les entreprises de TP étant déjà sur place, avec leurs engins lourds, il est possible d'obtenir une réduction importante des coûts.

La Commune de Neuffontaines n'est pas concernée par le programme 2010. Il s'agit du

tronçon de Thurigny à la RD 6 à St Germain des bois et du tronçon de Teigny à Champagne.

Assainissement

L'exposé a porté sur la gestion des stations d'épuration dans les communes déjà équipées. Le responsable «Assainissement» a été approché en aparté pour obtenir des informations sur la situation des communes non encore concernées par un programme d'assainissement. Le principe d'une séance d'information, pour le conseil municipal de Neuffontaines, sur l'assainissement a été retenu. Il conviendra de reprendre contact avec le Secrétariat de la Communauté, début Septembre, pour organiser la séance.

En 2010, le service «Assainissement» de la Communauté, exécutera des analyses de la qualité des eaux dans le ruisseau de Vignes le Bas. Il n'est pas prévu de contrôle des installations chez les particuliers.

Dans l'immédiat, les contrôles concernent exclusivement les nouvelles constructions, pour vérifier le respect des normes d'assainissement.

Le délai de 2012, pour mettre toutes les habitations aux normes est jugé irréaliste. Au mieux, le contrôle des habitations sera entrepris et un avis sera formulé. L'appréciation se fait en rapport avec les normes exigées au moment de la réalisation de l'installation et non par rapport aux normes actuelles. Si des anomalies sont constatées, le propriétaire de l'installation bénéficierait d'un délai, allant jusqu'à dix ans, pour corriger la situation.

Il est quasi impossible d'obtenir des subventions, pour aménager un dispositif d'assainissement à l'échelle individuelle. Actuellement, les subventions éventuelles sont accordées à des particuliers qui s'inscrivent d'un projet «semi-collectif» issu d'une «zonation» (groupement d'habitations concernées par le même bassin versant ou un même dispositif d'assainissement).

Note : ces informations sont le résultat d'une conversation. Il conviendra de vérifier leur exactitude en se référant aux textes régissant le sujet.

Questions diverses

Des informations ont été données sur la remise en état de l'église de Saint-Aubin des Chaumes, détériorée lors de la dernière grande tempête.

-

Circulaire municipale pour le tri des déchets

Commune de Neuffontaines

A tous les habitants de la Commune.

Tri des ordures ménagères et des déchets

Le 30 juillet 2010, les éboueurs de la « Fleur du Nivernais » ont refusé de ramasser les sacs de déchets déposés dans le bac collectif de Neuffontaines, à cause de l'absence de tri.

Deux conseillers municipaux ont procédé à l'ouverture, au tri et à l'évacuation de tous ces sacs le 3 août 2010. Ils ont effectivement constaté que le contenu des sacs n'était pas trié et ils ont dû le faire. Il s'agissait de déchets « tout venant » mélangeant reste de nourriture (près de 70 kg de viande, fruits, pain, ont été isolés), bouteilles plastiques (quatre caisses de flacons divers), déchets végétaux (bouquets de fleurs), vêtements (deux pantalons, une veste et divers chiffons), jouets pour enfant (quatre pistolets plastiques), boîte de conserve, fusées et feux de Bengale pour le 14 juillet, outils métalliques, chaussures, pommes de terre germées, etc...

Il est bien évident que le rôle du conseil municipal n'est pas de corriger les incivilités des citoyens et que si de tels événements venaient à se reproduire, la commune serait dans l'obligation d'enlever le bac collectif dans un premier temps et de demander aux habitants du village de procéder eux-mêmes au tri.

Il est de bon ton d'accuser des gens de passage, ou des touristes, qui déposeraient leurs ordures. La nature des déchets et le nombre d'emballages démontrent bien qu'il s'agit de stockage hebdomadaire et des sacs préparés par des habitants du village (deux personnes ont pu être identifiées par des papiers administratifs, retrouvés dans les sacs, portant leur nom et leur adresse).

Des mesures nationales ont été adoptées dans le cadre du « Grenelle 2 » de l'Environnement, qui stipule d'améliorer la gestion des déchets. Il s'agit de prévenir les pollutions de nos espaces de vie, des ressources en eau et de protéger le milieu naturel, la faune et la flore.

La Communauté de Communes de Tannay, dont nous dépendons, procédera à des contrôles inopinés et après une phase de conseils et d'éducation, des pénalités seront appliquées aux contrevenants.

Les « Déchets ménagers tout venant » n'existent plus. Tous les déchets doivent être impérativement triés. Dans les sacs présentés à la collecte, il s'agit « **des ordures ménagères résiduelles** », c'est à dire ce qui reste après le tri, ce sont : les films plastiques qui emballent les journaux, les emballages plastiques de yaourts, les barquettes pour la viande, la charcuterie, les papiers métallisés, les papiers d'emballage glacés utilisés en boucherie... Il s'agit strictement de « **Déchets ménagers** ».

Tous les autres déchets doivent être orientés sur les différents contenants prévus pour le tri. Les cartons, les bouteilles plastiques, le verre, dans les conteneurs installés dans les villages. Les déchets biologiques doivent être déposés dans le réservoir plastique individuel qui a été remis à chaque propriétaire d'une habitation et présenté à la collecte hebdomadaire. Les autres déchets doivent être transportés à la déchetterie de Tannay. Au dos de cette lettre figure un tableau pour vous aider à organiser le tri.

Le Conseil municipal vous demande de faire l'effort de respecter les consignes de tri pour maîtriser cette situation. C'est à la fois une question de civisme, d'hygiène, de respect de ses voisins.

Merci de votre compréhension et de votre participation active.

Neuffontaines le 5 août 2010

Le Maire



Philippe Connart

Comment trier vos déchets

Déchets	Destination
Reste de repas : viande, poisson, os, arêtes, fromage, céréales	Déposer dans le réservoir individuel pour déchets biologiques, présenter une fois par semaine à la collecte
Pelure, épluchures, fruits et légumes	
Cartonnettes, papiers souillés ou humides, assiettes en carton	
Marc de café, sachets de thé, essuie tout, filtres	
Coquilles d'œufs, noix, fruits de mer, crustacés	
Pain, biscottes	
Bouquets de fleurs fanées	
Bouteilles plastiques, boîte de conserves, briques de lait et de jus de fruit,	Conteneur jaune, station communale de tri
Verre, bouteille, (<i>Vides</i>)	Conteneur vert, station communale de tri
Papiers, journaux, revues, emballages en papier ou en carton	Conteneur bleu, station communale de tri
Film d'emballage pour revue ou paquet d'aliments divers, barquette, papier glacé d'emballage, papier métallisé, couches pour enfant	Ordures ménagères résiduelles : Emballer dans un sac poubelle et présenter une fois par semaine à la collecte
Gravats	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "déchets inertes"
Bois, Meubles	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "bois"
Déchets verts, branches élaguées, gazon coupé,	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "déchets verts"
Moquette, papier peint arraché, fusées de 14 juillet, matelas, fauteuils, bidons d'huile plastiques vides, jouets	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "Tout venant"
Vêtements	transporter soi même à la déchetterie dans le bac ""Vêtements"
Métaux, tuyaux, pièces métalliques, vieux vélo, vieilles bouteilles de gaz, outillage métallique	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "Métaux"
Bidons pour eau ou produits alimentaires	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "Bidon alimentaire"
Huile de vidange	transporter soi même à la déchetterie dans le réservoir "Huile de vidange"
Huile alimentaire	transporter soi même à la déchetterie dans le réservoir "Huile alimentaire"
Cartouches d'encre pour imprimante	transporter soi même à la déchetterie dans le fût "Cartouche d'encre"
Piles, batteries	transporter soi même à la déchetterie dans le fût "Piles"
Pots de peinture	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "peinture"
Pneus	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "pneus", ce dépôt est payant
Produits d'entretien	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "produits d'entretien"
Radioscopies	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "radioscopie"
Matériel électrique, téléviseurs, appareils électriques,	transporter soi même à la déchetterie dans le bac "équipement électrique"
La Déchetterie de Tannay est ouverte le lundi matin (8-12) le mercredi après midi (15-18), le vendredi après midi (15-18), le samedi matin (8-12) et après midi (15-18).	



AVIS

VACANCES D'ETE

LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERME :

Du
LUNDI 09 août 2010
Au
LUNDI 30 août 2010 Inclus

Persnnes à contacter :
Le Maire M. Philippe CONNANT Tél : 03.86.24.81.49
Ou le 1^{er} Adjoint M. Jean-Pierre DERLON Tél : 03.86.24.80.36

[Accueil Neufontaines](#)